



LE PHÉNIX
au-delà du handicap

Fiche-info

L'abus envers les personnes âgées

Tout geste qui peut faire du mal à une personne âgée ou qui menace sa santé ou son bien-être est une forme d'abus. On utilise aussi parfois les termes « mauvais traitements » ou « violence » pour décrire l'abus envers les aînés.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, l'abus et la négligence à l'égard des aînés peuvent se produire une seule fois ou à répétition. Ils peuvent se produire dans toute relation supposant un lien de confiance ou lorsqu'une personne est en position de pouvoir ou d'autorité.

L'abus peut être physique (p. ex., des coups), émotionnel, verbal (p. ex., des insultes), financier (p. ex., l'appropriation de l'argent d'une personne âgée), sexuel ou spirituel. Il peut également s'agir d'une violation des droits des personnes âgées. L'exploitation financière est considérée comme la forme la plus courante d'abus envers les aînés.

La négligence peut être une forme d'abus. Le fait de refuser d'aider la personne ou de lui fournir la nourriture, l'hébergement et les médicaments ou les soins dont elle a besoin constitue de la négligence. Les aînés sont souvent victimes de plus d'une forme de violence ou de négligence à la fois.

Qui sont les victimes?

N'importe quelle personne âgée peut être victime d'abus ou de négligence. Et contrairement à la croyance populaire, la plupart des victimes sont en pleine possession de leurs facultés mentales, ne dépendent de personne et n'ont pas besoin de soins constants. Les abus peuvent survenir dans toute relation supposant un lien de confiance ou lorsqu'une personne est en position de pouvoir ou d'autorité. L'abus ou la négligence à l'égard des aînés peuvent se produire à la maison, dans un établissement de soins ou dans d'autres milieux.

Qui sont les agresseurs?

Dans la plupart des cas, la victime est agressée par un membre de sa famille (son conjoint, ses enfants ou ses petits-enfants). Toutefois, les agresseurs se retrouvent aussi parmi les amis, les voisins, les préposés aux soins, les propriétaires, le personnel des établissements de soins ou toute autre personne en qui la victime a confiance ou qui se trouve dans une position de pouvoir ou d'autorité.

Nombre de personnes âgées victimes d'abus ou de négligence

L'abus et la négligence à l'égard des aînés sont souvent camouflés et peu signalés. Certaines personnes sont plus susceptibles que d'autres de subir des abus ou de la négligence, par exemple les personnes isolées ou celles ayant des incapacités mentales ou physiques.

....2

Selon des recherches menées au Canada, de 4 à 10 % des aînés sont victimes d'au moins une forme de violence ou de négligence de la part d'une personne en qui elles ont confiance ou dont elles dépendent.

Selon les estimations, de 168 000 à 421 000 personnes aînées au Canada subissent ou ont subi de la violence ou de la négligence durant leurs vieux jours.

Environ 80 % des cas d'abus ou de négligence à l'égard des personnes aînées sont camouflés ou ne sont jamais dénoncés. Environ un cas sur cinq seulement est porté à l'attention des organismes communautaires ou des autorités.

La violence conjugale peut «vieillir», c'est-à-dire qu'elle peut commencer très tôt dans une relation et continuer à mesure qu'une personne prend de l'âge.



De plus en plus de personnes aînées se rendent compte qu'elles n'ont pas à vivre une situation de violence ou de négligence. Elles commencent à sentir qu'elles peuvent en parler sans que leur sécurité ne soit mise en péril, parce qu'elles sentent que la collectivité les appuie et qu'elles savent qu'on peut les aider.

Sources: Organisation mondiale de la santé et International Network for the Prevention of Elder Abuse (2002).

Statistique Canada, La violence familiale au Canada : Un profil statistique, 2004.

Réseau canadien pour la prévention des mauvais traitements envers les aîné(e)s, What is Senior Abuse?

Visionner la fiche au complet sur le site suivant :

http://www.cnpea.ca/Fact2_WEAAD_v3%20-%20FR.pdf